

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 730

20 mars 2012

SOMMAIRE

2PM Property Project Management S.A.	35031	Taxways Wealth Management s. à r.l.	35014
2PM Property Project Management S.A.	35038	Tedalda Luxembourg S.à r.l.	35005
352 Investors S.A.	35038	The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A.	35029
Access Media Investments (Luxembourg) S.à r.l.	35040	Thunderbird A S.à r.l.	35006
Adi Corporation S.A.	35015	Thunderbird S S.à r.l.	35013
Assistance Technique Contrôles Chau- dronnerie Tuyauterie Industrielle	35037	Toitures Eich S.à r.l.	35015
Bank Capital Opportunity Feeder Fund ..	35038	Traces International S.à r.l.	35015
Bioform International S.A.	35039	Trade Winds Services Sàrl	35015
Blue Ship S.A.	35031	Trapa S.A.	35015
Car Solutions Sàrl	35005	Trèves Offices SA	35040
Centre Luxembourgeois de l'IIT - Luxem- bourgish Centre op the ITI	35039	Unicorn Investors S.à r.l.	35020
Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A.	35036	Unicorn Investors S.à r.l.	35018
European Energy Systems S.A.	34994	Valendis Financière S.A.	35020
European Gateways S.à r.l.	35016	Valparsa S.A. - SPF	35021
Euro Vat S.à r.l.	35039	Verbriefungsgesellschaft REPE S.A.	35018
Fédération des Femmes Cheffes d'Entre- prise du Luxembourg, Association sans but lucratif	35021	VEREF I Invest Co 3 S.à r.l.	35006
Finimmo Property 2 S.A.	35038	Verte S.A., SPF	35021
Fregimmo S.A.	35040	Vialca S.A. - SPF	35021
Honeywell	35040	Viione Capital S.A.	35021
Luxembourg Invest Properties S. A.	35032	Vinita S.A.	35022
Marguerite Toul S.à r.l.	35034	VIP Home Car Wash S.à r.l.	35022
Occ Auto Sàrl	35018	Votre Jardin S.à r.l.	35016
Phylahe S.à r.l.	35014	Voyages Schiltz S.A.	35022
Setanta Sport Group S.à r.l.	35040	Waffles Holdings S.A.	35031
St Michel Conseils Économiques et Partici- pations, Sàrl	35023	Waterside Property S.A.	35023
Tactycs S.A.	35013	Westquay Investments S.à r.l.	35029
Tancrede S.A.	35014	WhiteWave European Partners, S.C.S. ..	35029
Tandem Partners S.à r.l.	35014	Wholettrue Capital S.A.	35031
		WITEC Group SA	35023
		Wolf-Moritz S.A.	35037
		World Exchange Group S.à r.l.	35031
		World Motor Holdings II S. à r.l.	35022
		Zynga Luxembourg S.à r.l.	35037
		Zyxwa S.A.	35037

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of December,
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,
is held

an extraordinary general meeting of shareholders of "EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.", a société anonyme with registered office at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 50.048, incorporated pursuant to a notarial deed on 23rd December 1994, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 218 on 17th May 1995, amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 11th September 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2567 on 21 October 2008.

The meeting was opened at 10.30 a.m.. with Mr Martin Mantels, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sara Puttemans, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin. The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. – That the meeting is held with the following:

1. Change the date of the annual general meeting to be held on the third Friday of the month of June at 11.30 a.m.
2. Change of the Delegation of powers and Binding signatures,
3. Full restatement of the company's articles of incorporation in order to put them in accordance with legal form and the legal provisions,
4. Miscellaneous.

II. -That the presented or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxy of the represented shareholders and by the Board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder will also remain annexed to the present deed after having been initialled *ne varietur* by the persons appearing.

III. – That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholder present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First Resolution:

The general meeting resolves to change the date of the annual general meeting of the company for it to be held henceforth on the third Friday of the month of June at 11.30 a.m..

Second Resolution:

The general meeting resolves to replace the article 6 of the articles of incorporation (old) concerning the delegation of powers and binding signatures with new articles as follows:

“ **Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.”

“ **Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of the Chairman of the Board or (ii) the joint signatures of any two directors of the Company or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any

persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.”

Third Resolution:

The general meeting resolves to completely restate the articles of incorporation of the company in order to give them henceforth the following wording:

“ **Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited company (société anonyme) under the name of “EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.” (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the study and development, building, exploitation and maintenance of all and any industrial equipment or infrastructure of any kind directly or indirectly relating to the production, marketing, distribution, transport (including via pipe line) or storage of energy, whether electrical, gas or otherwise, as well as any industrial products relating to the service to communities or enterprises including water purification and distribution. The corporation can carry out the production, marketing, distribution, transport or storage of products of these equipment or infrastructure.

The corporation has also as purpose the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may also act as purchaser and/or seller of electrical power and/or fuel products, including gas, either in form of wholesale or distribution.

The Company may likewise act as intermediary within the scope of its participations in view of the realization of international investment and financing projects.

The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at eight million nine hundred five thousand US Dollar (USD 8.905.000) consisting of ten thousand one hundred twenty-five (10.125) shares without designation of a nominal value.

The Company’s subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

The ascertainment of such an increase or reduction of the share capital can be assigned by the General Meeting to the Board.

The General Meeting convened in order to deliberate either on the capital’s increase or on the authorization to increase the capital, pursuant to article 32-1 of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies, may suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders or authorize the Board to do so, under the conditions provided by article 32-3, (5), second paragraph of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies.

The Company may repurchase its own shares with its available reserves and under the conditions of article 49-2 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies.

The Company has the power to repurchase its own subscribed and fully paid shares pursuant the conditions indicated by article 49-8 of the amended Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, provided that this acquisition can only be made by means of funds received by the Company resulting from an issuing premium on the issue of its own shares or from the proceeds of a new issue effected for this repurchase.

The shares repurchased by the corporation have no voting right and no right in the distribution of a dividend or a profit of liquidation.

The repurchase is based on the net corporate asset increased by an eventual non realized increased value divided by the number of shares in circulation at the time of the repurchase.

The net corporate asset is fixed by the Board of Directors on the basis of a statement established at the date of the repurchase and the eventual non realized increased value is fixed on the basis of an equitable valuation by the Board which will be confirmed by an expert if necessary.

The payment will be effected by the putting at the disposal of the price in exchange of the delivery of the issued certificates if any or by inscription in the register of shareholders.

Art. 6. Shares. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the Shareholder(s), in so far as these Articles or the law do not provide the contrary.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or several shares.

It is expressly foreseen that the ownership of each share representative of the subscribed capital may be exercised either in full ownership, or in usufruct and in bare ownership, in this latter case respectively by a shareholder called "usufructuary" and by a shareholder called "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are the following:

- social rights as a whole,
- voting rights in the shareholders ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential rights of subscription of the newly issued shares in case of increase of the share capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are the ones determined by the common law and in particular the rights of the liquidation of the company.

The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established as follows:

1) If the shares are registered, in writing in the shareholder registrar:

- opposite to the name of the usufructuary, the mention usufruct,
- opposite to the name of the bare owner, the mention bare owner.

2) If the shares are bearer shares,

- by the cover of the shares to be attributed to the bearer owner,
- by the coupons of the shares to be attributed to the usufructuary.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of registered shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The Annual General Meeting is held on the third Friday of the month of June at 11.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the Annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. The Board has the power to perform all acts, necessary or useful to the realization of the corporate object; all powers not expressly reserved by the Law 10 August 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. The directors may be divided into two classes, the class A directors and the class B directors. In case there are two classes of directors, the Company will only be bound towards third parties by the joint signature of one class A director and one class B director.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the signature of the Chairman of the Board or (ii) the joint signatures of any two directors of the Company or (iii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iv) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following Annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on the thirty-first December of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine the remainder of the annual net profits. The dividends can be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. The Law of 10th of August 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.”

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente décembre,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
s'est réunie

L'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 50.048, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 218 du 17 mai 1995 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2567 du 21 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin,

qui désigne comme secrétaire Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Sara Puttemans, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la fixer au troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures;

2. Changement au niveau de la délégation des pouvoirs et au niveau des pouvoirs de signature;

3. Refonte totale des statuts de la société afin de les mettre en concordances avec les formes et dispositions légales;

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer la date de l'assemblée générale ordinaire de la société pour la fixer désormais au troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de remplacer l'article 6 des statuts (anciens) relatif à la délégation de pouvoirs et au régime des signatures autorisées par de nouveaux articles comme suit:

« **Art. 14. Délégation des pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.»

« **Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature du président du Conseil d'Administration (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués dans les limites des pouvoirs et de temps qui leur auront été conférés.»

Troisième résolution:

L'assemblée générale décide de procéder à la refonte complète des statuts de la société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «EUROPEAN ENERGY SYSTEMS S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet l'étude, le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de tous équipements industriels ou infrastructures de tous types se rapportant directement ou indirectement à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport (y compris par pipe-line), ou au stockage d'énergie électrique, gazière ou autre, ainsi que de tous produits industriels se rapportant au service de collectivités ou d'entreprises, et notamment l'épuration et la distribution d'eau. La Société peut procéder à la production, à la commercialisation, à la distribution, au transport ou au stockage des produits de ces équipements ou infrastructures.

La Société peut également agir comme acheteur et/ou vendeur d'énergie électrique et/ou de produits pétroliers, incluant le gaz, soit par la vente en gros soit par la vente au détail.

La Société a également pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers qui ont un objet similaire ou non au sien, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut également agir, dans le cadre de ses participations, comme intermédiaire pour la réalisation de projets d'investissements et de financement internationaux.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à huit millions neuf cent cinq mille US Dollar (USD 8.905.000) représenté par dix mille cent vingt-cinq (10.125) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tels que prescrit à l'article 21 ci-après.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire sous les conditions définies à l'article 32-3, (5), deuxième alinéa de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

La Société a le pouvoir d'acquérir ses propres actions souscrites et entièrement libérées dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, étant entendu que cette acquisition ne pourra se faire qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le rachat se fera sur base de l'actif social net augmenté de la plus-value éventuelle non réalisée divisé par le nombre des actions en circulation au moment du rachat.

L'actif social net est déterminé par le Conseil d'Administration sur base d'une situation établie au moment du rachat alors que la plus-value éventuelle non réalisée se basera sur une juste évaluation par le Conseil d'Administration, à confirmer au besoin par un rapport d'expert.

Le paiement se fera par la mise à disposition du prix contre délivrance du (des) certificat(s) éventuellement émis ou inscription au registre des actions nominatives.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

- 1) Si les actions sont nominatives par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention nue-propiété,

2) Si les actions sont au porteur:

- par le manteau des actions à attribuer au nu-propiétaire et
- par les coupons des actions à attribuer à l'usufruitier.

La société peut annuler ses propres actions dans les limites prescrites par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions nominatives. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocations préalables.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (iii) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires de la Société. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et sont rééligibles. Les administrateurs peuvent être divisés en deux (2) catégories, les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B. Dans le cas où il y a deux

catégories d'administrateurs, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un administrateur de chaque catégorie.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représente la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature du président du Conseil d'Administration (ii) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (iii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués dans les limites des pouvoirs et de temps qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le premier (1^{er}) janvier de chaque année et se terminera le trente et un (31) décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pourcent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pourcent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateur(s).

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, A.-L. VAN DEN EECKHAUT, S. PUTTEMANS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2012. LAC / 2012 / 1220. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Référence de publication: 2012013368/633.

(120016200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2012.

Car Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 146.720.

En date du 18 octobre 2011, l'associé Monsieur Bernard Becker, demeurant 61 Rue Sainte Barbe F-54500 Vandoeuvre les Nancy France,

a cédé la totalité de ses 50 parts sociales à Monsieur Philippe Gradiski, 5 Grand Rue L-3394 Roeser.

En conséquence, l'associé unique de la société est le suivant:

- Monsieur Philippe Gradiski avec 100 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019883/15.

(120025477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Tedalda Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.024.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 8 février 2012

1. La démission de Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérante de catégorie A de la Société, a été acceptée avec effet au 8 février 2012.

2. Madame Laura Laine, née le 16 janvier 1978 à Rauman mlk (Finlande), avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de catégorie A avec effet au 8 février 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tedalda Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012019702/18.

(120024657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Thunderbird A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 117.024.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu
Mandataire

Référence de publication: 2012019704/11.

(120024718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

VEREF I Invest Co 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 22, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 166.608.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth of January.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., a private limited liability company governed by Luxembourg law, having its registered office at 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.892, here represented by Me Marie-Claude Frank, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing person, acting in her above mentioned capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which shall be formed:

Art. 1. The founding partner and all persons and entities who may become partners in the future (singularly the “Partner” and jointly, the “Partners”), hereby form a company with limited liability (the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the “Articles of Association”).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, warrants, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may also invest in and develop real estate as well as carry out real estate management for its own purposes.

The Company may render to its subsidiaries as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may borrow in any form, in particular it may proceed to the issuance of notes, certificates, bonds and debentures (including convertible instruments) and any kind of convertible or non-convertible debt and/ or equity securities or instruments by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The term of the Company shall be for an unlimited period.

Art. 4. The Company’s denomination shall be “VEREF I Invest Co 3 S.à r.l.”.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager(s) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the manager(s) of the Company. Where the manager(s) of the Company determine (s) that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these deve-

lopments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five thousand (125,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, fully subscribed for and paid up.

The authorised capital of the Company is fixed at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by one billion (1,000,000,000) redeemable parts with a par value of ten Euro cents (EUR 0.10) each.

All parts may be issued with a premium. The manager(s) may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and subscription of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to Partners may be decided by the manager(s).

During the period of five (5) years from the date of the publication of the present deed, the manager(s) is/are hereby authorised to issue additional parts and to grant options to subscribe for such parts up to the amount of the authorised capital (without taking account of the capital already issued), to such persons and on such terms as he/they shall see fit (and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Partners a preferential right to subscribe for the parts to be issued).

Whenever the manager(s) effect(s) an increase of capital in whole or in part he/they shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the manager(s) is/are authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with legal requirements.

Within the five (5) years period referred to above and within the limit of the authorised capital, the manager(s) is/are further authorised to issue convertible bonds or assimilated instruments or bonds with subscription rights or any debt financial instruments on such other terms and conditions as the manager(s) shall consider from time to time to be in the best interest of the Company and without reserving to existing Partners a preferential right to subscribe for such instruments or the parts underlying such instruments.

The period or extent of such authority may be extended or increased by the Partners in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these Articles of Association.

Art. 7. Subject to the prior written approval of the Partner(s), the manager(s) may redeem all or some of the parts.

If the manager(s) determine(s) to redeem any parts he/they shall give the holder(s) of the parts such reasonable notice of the redemption as he/they shall determine.

Each holder of such parts shall execute and deliver such documents or instruments or otherwise take such actions as may be required by the Company to give effect to these provisions. Each manager, from time to time, is hereby granted a power of attorney by each holder of parts to execute and deliver any such documents or instruments or take any such actions in the name of and on behalf of such holder of parts to the extent that such holder of parts fails to do so.

Once a part is redeemed the holder of the part shall cease to be entitled to any rights in respect of it (except the right to receive a dividend which has been declared prior to such redemption).

The manager(s) shall either redeem the parts out of distributable reserves or re-issue such parts immediately to new Partners. Alternatively, the manager(s) may at his/their discretion decide to cancel any redeemed parts and is/are then authorized to take the necessary steps to record the modification of the Articles of Association and to publish the modification in accordance with applicable Luxembourg laws.

Art. 8. The Company's parts are freely transferable between existing Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one (1) of the Partners will not bring the Company to an end.

Art. 10. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company in respect of their own indebtedness.

Art. 11. The Company is managed by one (1) or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partner(s). If several managers are appointed, they form a board of managers (the "Board of Managers").

The Partner(s) will have the power to appoint the manager(s) and to dismiss such manager(s) at any time in its/their discretion without giving reasons.

In dealing with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its objects.

The managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five (5) minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one (1) of their number to be chairman of the meeting. The chairman shall always be required to be physically present in Luxembourg unless otherwise determined by the managers.

A manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers, the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager in office of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

Written resolutions signed by all the managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Subject to any matters that require approval by the Partner(s) in accordance with Article 14, any manager can bind the Company by his sole signature for any transaction involving an amount of EUR 25,000.- or less. The manager(s) may delegate signatory power to any manager or third party to bind the Company in the context of a specific transaction.

Art. 12. The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a manager or officer, against any liability and expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of him being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which a tribunal of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are simple authorised agent(s) and is/are responsible only for the execution of his/their mandate.

Art. 14. Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which it owns.

The following matters require prior written approval by the Partner(s):

- any expenditure or investment by the Company or any of its subsidiaries exceeding twenty-five thousand Euros (EUR 25,000.-),
- any sale, transfer or disposal of (including for the avoidance of doubt the granting of security over) the whole or any substantial part of the Company's assets or the assets of any subsidiary of the Company,
- formation of any subsidiary by the Company,
- amendments of the articles of association of any subsidiary,
- dissolution of any subsidiary,
- any issue or redemption of any kind of debt and/ or equity securities,
- redemption of parts.

Each Partner has voting rights commensurate with its holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent it at general meetings of the Company.

Art. 15. The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year on the 31st of December, the books of the Company shall be closed and the manager(s) shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

Art. 17. Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

Art. 18. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five percent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partner(s).

Any dividend declared shall be distributed among the holder(s) of parts in proportion to the number of parts it/they hold(s). The holder(s) of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the corporate capital but also in respect of the amount of issue premiums paid by such holder(s) reduced by any distributions of such issue premiums to the holder(s) of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

The manager(s) is/are authorised to proceed, as often as he/they deem(s) appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two (2) following conditions: the manager(s) may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the decision regarding a distribution of dividends; the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 19. At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one (1) or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the general meeting of the Company.

Art. 20. Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in these Articles of Association.

Special provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31st, 2012.

Subscription

The articles of incorporation of the Company having thus been established, the above named founding partner declares to subscribe the capital as follows:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., pre-named	125,000 parts
TOTAL:	125,000 parts

The parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

- 1) The number of manager(s) is fixed at one (1) person.
- 2) The following person is appointed as manager for an unlimited period:
- Mr Francesco Biscarini, director of companies, born in Perugia, Italy on February 23, 1971, professionally residing at 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.
- 3) The Company shall have its registered office at 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société VEREF I INVEST Co 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 155.892, ici représentée par Me Marie-Claude Frank, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre l'associé fondateur et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite (au singulier l'«Associé» et conjointement les «Associés»), une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de bons de souscription, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut fournir à ses succursales et tout autre membre du groupe toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut aussi investir dans et développer de l'immobilier et faire de la gestion immobilière pour son propre compte.

La Société peut emprunter sous toutes les formes, et en particulier elle peut procéder à l'émission de billets, certificats, obligations et autres dettes (y compris des instruments convertibles) et toute forme de dette convertible ou non-convertible et/ou titres ou instruments de capital par placement privé.

La Société peut poursuivre toute autre activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de ses objets.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «VEREF I Invest Co 3 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du/des gérant(s) de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale de la Société adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du/des gérant(s) de la Société.

Dans l'éventualité où le(s) gérant(s) de la Société détermine(nt) que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeoise.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt cinq mille (125.000) parts sociales rachetables, chacune d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent millions d'Euro (EUR 100.000.000,-) représenté par un milliard (1.000.000.000) de parts sociales rachetables d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune.

Toutes les parts sociales pourront être émises avec une prime d'émission. Le(s) gérant(s) pourra/ont créer ponctuellement les réserves qu'il(s) jugera/ont appropriées (en plus des réserves légales) et créera/ont une réserve destinée à recevoir les primes d'émission reçues par la Société lors de l'émission et de la souscription de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts sociales pourra être décidé par le(s) gérant(s).

Durant la période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) par les présentes à émettre des parts sociales additionnelles et à accorder des options pour souscrire des parts sociales additionnelles aux personnes et aux conditions qu'il(s) jugera/ont adéquates dans les limites du capital autorisé (sans prendre en compte le capital déjà émis) (et spécifiquement de procéder en la matière sans réserver un droit préférentiel aux Associés existants en vue de la souscription des parts sociales à émettre).

Lorsque le(s) gérant(s) effectue(nt) une augmentation de capital, en entier ou en partie, il(s) sera/ont tenu(s) de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet Article afin d'enregistrer le changement, et le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à prendre ou autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de tels amendements conformément aux exigences légales.

Dans le délai de cinq (5) ans prévu ci-dessus et le respect des limites relatives au capital autorisé, le(s) gérant(s) est/ sont autorisé(s) à émettre des obligations convertibles ou instruments assimilés ou obligations avec droits de souscription ou tout autre instrument de dette aux telles autres conditions générales que le(s) gérant(s) jugera/ont servir au mieux les intérêts de la Société et sans réserver aux Associés existants un droit préférentiel de souscrire de tels instruments ou les parts sociales sous-jacentes à de tels instruments.

La période ou l'étendue de cette autorisation peut être prorogée ou accrue par les Associés en assemblée générale de temps en temps de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Art. 7. Sous condition d'agrément écrit des Associé(s) le(s) gérant(s) peu(ven)t décider de racheter, intégralement ou partiellement, les parts sociales.

Si le(s) gérant(s) décide(nt) du rachat de parts sociales, il(s) donnera/ont aux détenteurs de ces parts sociales un préavis de rachat qu'il(s) jugera/ont raisonnable.

Chaque Associé signera ou remettra tout document ou instrument ou prendra toute mesure tels que requis par la Société afin de permettre la prise d'effet de ces dispositions. Chaque gérant en fonction de temps à autre est par les présentes investi d'une procuration par chacun des Associés afin d'exécuter ou de remettre tout document ou instrument ou de prendre toute mesure au nom et pour le compte de cet Associé dans la mesure où ce dernier Associé néglige de le faire.

Lorsqu'une part sociale est rachetée, le détenteur de cette part sociale perd tous les droits y afférents (à l'exception du droit de percevoir un dividende qui a été déclaré avant ce rachat).

Le(s) gérant(s) procèdera/ont au rachat de parts sociales par l'utilisation des réserves distribuables ou par la réémission immédiate de ces parts sociales à de nouveaux Associés. Sinon, le(s) gérant(s) peu(ven)t, à sa/leur discrétion, décider l'annulation des parts sociales rachetées et il lui/leur est dès lors permis de prendre toute action afin d'enregistrer la modification des Statuts de la Société et de publier cette modification conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur.

Art. 8. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné par les Associés en assemblée générale représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 10. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société en raison de leurs dettes.

Art. 11. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par le(s) Associé(s). Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par le(s) Associé(s) et est/sont révocable(s) ad nutum par celui/ceux-ci.

Le(s) gérant(s) a/ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à ses objets.

Les gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq (5) minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président. Le président est toujours requis d'être physiquement présent à Luxembourg sauf décision contraire des gérants.

Un gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée avoir été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance, qui pourra être nommé, n'aura pas de vote prépondérant.

Les résolutions écrites signées par les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Sauf les matières pour lesquelles l'agrément du/des Associé(s) est requis en application de l'Article 14, chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour toute transaction d'une valeur de EUR 25.000,- ou moins. Le(s) gérant (s) peu(ven)t déléguer le pouvoir de signature à tout gérant ou à tout tiers pour engager la Société dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 12. La Société indemnisera, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un gérant ou fondé de pouvoir de la Société, de toutes responsabilités et dépenses raisonnablement occasionnées ou payées

par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et par laquelle elle ne serait pas indemnisée ainsi que des montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes, actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont un tribunal compétent a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Il(s) est/sont un/de simple(s) mandataire(s) et ne est/sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

Art. 14. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient.

Les matières suivantes requièrent un agrément écrit préalable du/des Associé(s):

- les dépenses ou investissements par la Société ou ses filiales pour un montant qui excède vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-);
- toute vente, transfert ou aliénation (y compris pour éviter toute confusion la mise en nantissement) de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société ou de chacune de ses filiales;
- la constitution d'une filiale par la Société;
- la modification des statuts d'une filiale;
- la dissolution d'une filiale;
- l'émission ou le rachat de tout instrument de dette ou de capital;
- le rachat de parts sociales.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que les comptes sociaux.

Art. 17. Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et des comptes sociaux.

Art. 18. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition du/des Associé(s).

Un dividende déclaré sera distribué à/aux Associé(s) en proportion du nombre des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t. Le(s) détenteur(s) de parts sociales émises avec une prime d'émission pourra/ont recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émission payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émission au(x) détenteur(s) de ces parts sociales ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder autant de fois qu'il(s) le juge(nt) opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux (2) conditions suivantes: le(s) gérant(s) ne peu(ven)t prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date desdites décisions de déclaration de dividendes; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas être audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, et nommés par l'assemblée générale de la Société.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfère aux dispositions légales.

Disposition spéciale

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finit le 31 décembre 2012.

Souscription

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, l'associé fondateur susmentionné déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

VEREF I INVEST CO 1 S.À R.L., prénommée	125.000 parts sociales
TOTAL	125.000 parts sociales

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Assemblée générale extraordinaire

Après la constitution de la Société, l'associé fondateur prénommé a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à une (1) personne.
- 2) Est nommé gérant pour une période indéterminée:
 - M. Francesco Biscarini, gérant de sociétés, né à Perugia (Italie) le 23 février 1971, avec résidence professionnelle au 22, rue Michel Welter, L2730 Luxembourg.
- 3) Le siège social de la Société est établi au 22, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la personne représentant le comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même personne, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne représentant le comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Frank, Kesslerer.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1385. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012016253/399.

(120019666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Tactycs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 114.290.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2012019710/10.

(120024465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Thunderbird S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Silvia Mathieu

Mandataire

Référence de publication: 2012019705/11.

(120024734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Tancrede S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 111.958.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019712/13.

(120024179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Tandem Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 115.074.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019713/10.

(120024365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Phylahe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.396.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 décembre 2011, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 décembre 2011, a été clôturée et que PHYLAHE S.à R.L. a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Pour: PHYLAHE S.à R.L.

Société à responsabilité limitée liquidée

Pour le Liquidateur GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Caroline Felten

Référence de publication: 2012020630/20.

(120025844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Taxways Wealth Management s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 144.367.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 1^{er} décembre 2011.

Référence de publication: 2012019715/10.

(120023907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Toitures Eich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 6, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 67.148.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019718/10.

(120024025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Traces International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 31-33, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 125.066.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 08 février 2012.

Référence de publication: 2012019719/10.

(120024010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Trade Winds Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 112.638.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de décision du gérant unique prise à Luxembourg en date du 7 février 2012 que:
- Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société TRADE WINDS SERVICES SARL au 49, rue Glesener L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012019720/13.

(120024372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Adi Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 73.877.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012019824/11.

(120024884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Trapa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 146.431.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012019721/12.

(120024515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Votre Jardin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2414 Luxembourg, 33, rue Raspert.

R.C.S. Luxembourg B 84.896.

Procès-verbal des résolutions prises par les associés de la société Votre Jardin S.à r.l.

En conformité avec les dispositions de l'article 193 / 200-2 de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, l'associé de la société Votre Jardin S.à r.l. a pris la résolution suivante:

1. Le transfert du siège de la société actuellement au L-2414 Luxembourg 31, rue Raspert vers L-2414 Luxembourg 33, rue Raspert

Luxembourg, le 8 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019736/13.

(120024650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

European Gateways S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 166.763.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Johan DE WULF, gérant de sociétés, né à Kortrijk (Belgique), le 21 novembre 1968, demeurant à B-8870 Izegem, Manegemstraat 48,

2.- Madame Arti MEDIRATTA, directeur opérationnel, née à New Delhi (Inde), le 7 janvier 1982, demeurant à NL-4731LM Oudenbosch, Drimmelaarstraat 22,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "European Gateways S.à r.l."

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiaire de commerce dans les services touristiques en et en dehors de l'Europe.

D'une façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou tout autre similaire ou connexe, ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Johan DE WULF, préqualifié, cinquante parts	50
2.- Madame Arti MEDIRATTA, préqualifiée, cinquante parts	50
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant moyennant certificat bancaire.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 16. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 980,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.
- 2.- Sont nommés pour une durée indéterminée:
 - gérant technique: Monsieur Johan DE WULF, préqualifié,
 - gérant administratif: Madame Arti MEDIRATTA, préqualifiée.

3.- Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: De Wulf, Mediratta, M.Deeker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 janvier 2012. Relation: LAC/2012/4809. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le vendredi 3 février 2012.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2012020797/103.

(120025721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Unicorn Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019724/10.

(120024083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Verbriefungsgesellschaft REPE S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.987.

Les comptes annuels au 20 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Amiirah Romjhon

Administrateur

Référence de publication: 2012019728/12.

(120024350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Occ Auto Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9122 Schieren, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 166.779.

STATUTS

L'an deux mille douze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Mansour NEZAMABADI, indépendant, né le 19 septembre 1966 à Téhéran (IR), (matr: 1966 09 19 019) demeurant à L-9068 Ettelbruck, 17, rue Michel Lentz.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer, comme suit:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «OCC AUTO SARL».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Schieren.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision de la gérance en tout autre endroit de la commune. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une station service, l'achat et la vente de voitures et camionnettes, de pièces de rechange et pneumatiques, l'entretien et les services de ces véhicules, nettoyage ainsi que l'import-export de tels véhicules.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'associé ou des associés.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros, chacune.

Art. 6. Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé ou des associés.

Art. 10. L'associé ou les associés fixent les pouvoirs du ou des gérants lors de leur nomination.

Dans tous les cas, les décisions à prendre par les associés ne seront valablement prises qu'à la majorité des trois quarts.

Art. 11. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille douze.

Art. 13. A la fin de chaque exercice un bilan, un inventaire et un compte de profits et pertes seront établis. Le bénéfice net après déduction des frais d'exploitation, des traitements ainsi que des montants jugés nécessaires à titre d'amortissement et de réserves sera réparti comme suit:

- a) cinq pour cent (5%) au moins pour la constitution de la réserve légale, dans la mesure des prescriptions légales;
- b) le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les pertes, s'il en existe, seront supportées par les associés proportionnellement au nombre de leurs parts, sans que toutefois aucun des associés ne puisse être tenu ou responsable au-delà du montant de ses parts.

Art. 14. En cas de dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les émoluments.

Le ou les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique, Monsieur Mansour NEZAMABADI, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

L'associé déclare que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais de toute nature incombant à la société en raison de sa constitution sont estimés à 800,- €.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué.

Les résolutions suivantes sont prises:

- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Mansour NEZAMABADI, préqualifié, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

- L'adresse du siège de la société est fixée à Schieren, 19, rue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mansour NEZAMABADI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} février 2012. Relation: DIE/2012/1303. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012020621/90.

(120025976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

Unicorn Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019725/10.

(120024084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Valendis Financière S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 79.149.

Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 7 février 2012:

1. Le siège social de la société a été transféré en date du 7 février 2012 du 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. SILVER MOON COMPANY S.A., a démissionné de son mandat de liquidateur avec effet au 7 février 2012.

3. LIQ LTD, enregistré sous le numéro 614154, avec adresse professionnelle au Trust Offices, 197 Main Street, Road Town, Tortola, British Virgin Islands a été nommé liquidateur avec effet au 7 février 2012 pour une période à durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012019727/18.

(120024298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Valparsa S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 32.998.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019729/9.

(120024104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Verte S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes. Celui-ci est désormais situé au 12 rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Le 8 février 2012.

Certifié sincère et conforme

VERTE S.A., SPF

Référence de publication: 2012019731/12.

(120024228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

FFCEL, A.s.b.l., Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue de Gasperi.
R.C.S. Luxembourg F 702.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2011

L'association prend la dénomination de Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg, Association sans but lucratif, en abrégé FFCEL, A.s.b.l.

L'art. 6.1 des statuts a été modifié comme suit: l'association est engagée valablement par la signature individuelle de la présidente ou, en son absence, par la signature individuelle de la vice-présidente ou, à défaut, par la signature conjointe de deux administratrices.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019956/15.

(120024817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Vialca S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 51.561.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019732/9.

(120024106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Viione Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 156.249.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/02/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012019733/12.

(120024257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Vinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 65.219.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 janvier 2012

La démission de Monsieur Angelo DE BERNARDI de ses fonctions d'administrateur est acceptée.

Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

VINITA S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2012019734/16.

(120024469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

World Motor Holdings II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.232.

—
EXTRAIT

Les associés de la Société ont décidé en date du 7 avril 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 31 décembre 2010; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012019809/17.

(120024259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

VIP Home Car Wash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'n Roll.
R.C.S. Luxembourg B 147.457.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 février 2012.

Référence de publication: 2012019735/10.

(120024481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Voyages Schiltz S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9643 Bùderscheid, 2, Weltzerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 105.751.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019737/10.

(120024729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Waterside Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.762.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 16 janvier 2012

Est nommé président du conseil d'administration, la durée de son mandat sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles:

- Monsieur Marc VANHELLEMONT, demeurant professionnellement au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019738/13.

(120024183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

WITEC Group SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 31A, route de Wilwerdange.
R.C.S. Luxembourg B 95.276.

Auszug aus den Beschlüssen der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 31. Januar 2012 geht hervor, dass:

1. Die Generalversammlung nimmt die Kündigung von Frau Christina KELLER, geboren am 11.02.1982 in B-St.Vith, wohnhaft in B-4782 SCHÖNBERG, 4a, Manderfelderstrasse, mit Wirkung zum 1ten Februar 2012, als Verwaltungsratsmitglied an.

2. Die Generalversammlung ernennt zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates für eine Dauer von sechs Jahren Frau Edith GILLESSEN, geboren am 03.04.1961 in B-Schönberg, wohnhaft in B-4782 SCHÖNBERG, 2, am Burgwall.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, den 7. Februar 2012.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2012019744/16.

(120024165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

St Michel Conseils Économiques et Participations, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 166.735.

This twenty-third day of December two thousand eleven before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

Fidor S.p.A. – Fiduciaria Orefici, a company limited by shares (società per azioni) under the laws of Italy, having its registered office at Via Agnello 5, 20121 Milan, Italy, registered in Italy in the Register of Companies of Milan under number 02112190018 (the "Shareholder"), being the sole shareholder of:

St Michel – Consultadoria Económica e Participações, Sociedade Unipessoal Lda, a single-shareholder limited liability company (sociedade unipessoal limitada) under the laws of Madeira, having its registered office at Avenida Arriaga, 73, 2nd Floor, Room 212, 9000-060 Funchal, Madeira, registered in Madeira in the Commercial Register under number 511114982 (the "Company").

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Redomiciliation

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

i. to change the nationality of the Company and that the Company shall possess Luxembourg nationality and to this end that the principal place of business, place of central management, registered office and domicile of the Company are and be moved to 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg and that the Company be and is hereby continued, without dissolution, as a company with limited liability under the laws of Luxembourg;

ii. to remove all of the Company's incumbent managers from office;

iii. to issue and subscribe seven thousand five hundred (7,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each to the Shareholder and, consequently, to increase the share capital of the Company from five thousand euros (EUR 5,000.00) to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), by capitalisation of reserves so that the amount of seven thousand five hundred euro (EUR 7,500) is at the disposal of the Company;

iv. to appoint St. Michel S.C., a non-commercial partnership under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered in Luxembourg in the Register of Commerce and Companies under number E 4619, as manager of the Company for an indefinite term; and

v. to change the name of the Company to St Michel – Conseils Économiques et Participations, Sàrl and to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"final dividend" means the dividend determined by reference to the profit set forth in the company's annual accounts as adopted by the general meeting;

"manager" means a manager of the company;

"member" or "shareholder" means a member of the company as holder of one or more shares; and

"share" means a share in the capital of the company.

1.2 Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

1.3 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is St Michel – Conseils Économiques et Participations, Sàrl.

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the Company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the Company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the Company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the Company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.3 The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the management board.

Art. 4. Transfer and Transmission of shares.

4.1 Shares may be transferred by means of a written instrument in any usual form or any other form approved by the management board, which is executed by or on behalf of the transferor. Shares may be freely transferred among shareholders. Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.

4.3 The company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.4 Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing three quarters of the shares held by the surviving shareholders. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.5 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares, including the right to attend and vote at a general meeting and the right to receive distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by shareholders representing three-quarters of the other shares in the company.

Art. 5. Managers.

5.1 The management board shall consist of one or more managers. Both individuals and legal entities can be managers.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

5.3 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

5.4 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.5 Management board resolutions may at all times be adopted without holding a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

Art. 6. Representation. The company shall be represented by the management board. Each manager shall also be authorised to represent the company.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of a company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of a company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting; and
- (b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 8. Written resolutions. The shareholders can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

Art. 9. Financial year and Statutory reserve.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve. This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital.

Art. 10. Procedure for declaring dividends and Making distributions.

10.1 The general meeting may declare a final dividend.

10.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

10.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

For the purposes of this paragraph, "distributable equity" means, at the given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 9.2.

10.4 Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the Shareholder, represented as stated above, declared:

A. The first financial year of the Company in Luxembourg commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand twelve.

B. The new shares are subscribed for by the Shareholder. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are in issuance and are paid up in full.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately three thousand euros (EUR 3,000.-).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois décembre a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

Fidor S.p.A. – Fiduciaria Orefici, une société par actions (società per azioni) de droit italien, ayant son siège social au Via Agnello 5, 20121 Milan, Italie, inscrite en Italie dans le Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 02112190018 (l'«Associé»), étant l'associé unique de:

St Michel – Consultadoria Económica e Participações, Sociedade Unipessoal Lda, une société à responsabilité limitée unipersonnelle (sociedade unipessoal limitada) de droit de Madeira, ayant son siège social au Avenida Arriaga, 73, 2^e étage, chambre 212, 9000-060 Funchal, Madeira, inscrite à Madère dans le Registre de Commerce sous le numéro 511114982 (la «Société»).

La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Migration

L'Associé, agissant en tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. de changer la nationalité de la Société et que la Société soit de nationalité luxembourgeoise et à cet effet que le principal établissement, le siège de l'administration centrale, le siège statutaire et le domicile de la Société sont transférés au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et que la Société soit prorogée, sans dissolution, en tant que société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois;

ii. de révoquer les mandats de tous les gérants de la Société en fonction;

iii. d'émettre et de souscrire sept mille cinq cents (7.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune à l'Associé et, par conséquent, d'augmenter le capital social de la Société de cinq mille euros (5.000,00 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), par incorporation de réserves de sorte que le montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) se trouve à la disposition de la Société; et

iv. de nommer St. Michel S.C., une société civile de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Luxembourg dans le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E 4619, comme gérant de la Société, pour un temps sans limitation de durée; et

v. de changer la dénomination de la Société en St Michel – Conseils Économiques et Participations, Sàrl et de refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Interprétation et Définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte en exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«dividende final» signifie le dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a adoptés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée; et

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société.

1.2 Sauf si le contexte en exige autrement, d'autres mots ou expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

1.3 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, Forme juridique, etc.

2.1 Le nom de la société est St Michel – Conseils Économiques et Participations, Sàrl.

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.3 Les parts sociales peuvent être rachetées et sont passibles d'être amorties sous réserve de et en conformité avec la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par la gérance.

Art. 4. Transfert et Transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont transférables au moyen d'un acte, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par la gérance, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts sociales sont librement transférables entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale.

4.3 La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

4.4 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.5 Si les parts sont autrement transmises par application de la loi, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, en ce compris le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que le transmission ait été approuvé par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

Art. 5. Gérants.

5.1 La gérance est composée d'un ou plusieurs gérants. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être gérant de la société.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

5.3 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

5.4 En cas d'absence d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.5 Les décisions de la gérance peuvent être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

Art. 6. Représentation. La gérance a le pouvoir de représenter la société. Chacun des gérants est également investi du pouvoir de représentation.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et
- (b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 8. Résolutions écrites. Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

Art. 9. Exercice social et Réserve légale.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, la société doit affecter un montant égal à cinq pour cent (5%) de ses bénéfices nets à la réserve légale. Cette exigence, toutefois, ne s'applique pas si et tant que la réserve l'égale s'élève à un dixième du capital social.

Art. 10. Procédure de déclaration de dividendes et de faire de distributions.

10.1 L'assemblée générale peut déclarer un dividende final et la gérance peut décider de payer un dividende intérimaire.

10.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré à moins que la gérance n'ait formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par la gérance.

10.3 La gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires. Pour ce paragraphe, «capitaux propres distribuables» signifie, à le moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'article 9.2.

10.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision de la gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Enfin, l'Associé, représenté comme dit ci-avant, a déclaré:

A. Le premier exercice social de la Société au Luxembourg commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille douze.

B. Les parts sociales nouvelles sont souscrites par l'Associé. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, ont été émises et ont libérées intégralement.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2012. Relation: EAC/2012/82. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019659/292.

(120024519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Westquay Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.110.005,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.789.

—

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 décembre 2011

Bank of America, N.A., associé unique de la Société, prend acte de la démission de Madame Joanne Goodsell en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 4 janvier 2012.

L'associé unique de la Société décide de nommer Monsieur Raymond Blokland, né le 29 septembre 1962 à Barendrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 4 janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Westquay Investments S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012019739/18.

(120023943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

WhiteWave European Partners, S.C.S., Société en Commandite simple.

R.C.S. Luxembourg B 149.207.

—

L'étude d'avocats Weidema van Tol-Luxembourg (agent domiciliataire) informe de la résiliation de la convention de domiciliation conclue le 16 novembre 2009 avec la société Whitewave European Partners S.C.S., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.207, ceci avec effet le 1^{er} décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019740/13.

(120024241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

The Swatch Group Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5835 Alzingen, 10, rue Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 108.652.

—

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Dezember, vor dem unterzeichnenden Notar Maître Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, fand die außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft "THE SWATCH GROUP RE (LUXEMBOURG) S.A." (in der Folge die "Gesellschaft"), mit Sitz in Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 108.652 statt.

Die Gesellschaft wurde am 13. Juni 2005 von dem unterzeichnenden Notar gegründet und die Gründungsurkunde wurde im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 10. November 2005 veröffentlicht.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Bertrand Abbet, wohnhaft in Itzig, welcher Frau Belinda Henig, Rechtsanwältin, berufsmäßig ansässig in Luxemburg, zum Protokollführer bestellt.

Die Generalversammlung ernennt zum Stimmenzähler Herr Patrick Reuter, maître en droit, berufsmäßig ansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I) Gegenwärtigem Protokoll ist eine Anwesenheitsliste, welche ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre beinhaltet, beigegeben. Diese Liste ist von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie vom Vorsitzenden, Protokollführer, Stimmenzähler und dem amtierenden Notar unterzeichnet worden.

II) Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten, von den Mitgliedern der Versammlung und von dem Notar "ne varietur" unterzeichnet, zusammen mit der Anwesenheitsliste, bleiben ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigegeben und mit derselben einregistriert zu werden.

III) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Bevollmächtigten vertreten sind, konnte auf Einberufungen verzichtet werden. Somit ist gegenwärtige Versammlung rechtmäßig zusammengetreten und beschlussfähig.

IV) Die Tagesordnung der Versammlung ist folgende:

(1) Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft von einer Million zweihundertfünfundzwanzigtausend Euro (1.225.000,-EUR) auf eine Million fünfhundertachtundneunzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (1.598.625,- EUR) durch die Ausgabe von dreihundertfünf (305) neuen Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,- EUR) pro Aktie; sowie die Zeichnung von zweihundertvierundvierzig (244) neuen Namensaktien durch The Swatch Group SICAF-SIF und einundsechzig (61) neuen Namensaktien durch The Swatch Group AG.

(2) Änderung des Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt: „Das Aktienkapital beträgt eine Million fünfhundertachtundneunzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (1.598.625 EUR) und ist in eintausenddreihundertfünf (1.305) Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,-EUR) eingeteilt.“

Nach Beratung fasst die Versammlung dann einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Es wurde beschlossen, das Aktienkapital der Gesellschaft von einer Million zweihundertfünfundzwanzigtausend Euro (1.225.000,-EUR) auf eine Million fünfhundertachtundneunzigtausend sechshundertfünfundzwanzig Euro (1.598.625,-EUR) zu erhöhen, durch die Ausgabe von dreihundertfünf (305) neuen Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,-EUR) pro Aktie.

Es erschien als dann die Aktionärin The Swatch Group SICAF-SIF, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts mit Sitz in 10, Hondsbreck, L-5835 Alzingen, vertreten durch Herrn Bertrand Abbet, wohnhaft in Itzig, gemäß einer Vollmacht vom 15. Dezember 2011, welche dieser Urkunde beigegeben bleibt, und erklärt vor dem unterzeichnenden Notar zweihundertvierundvierzig (244) neue Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,- EUR) zu zeichnen und als Gegenleistung die Summe von zweihundertachtundneunzigtausendneunhundert Euro (298.900,- EUR) zu zahlen.

Es erschien zudem die Aktionärin The Swatch Group AG, eine Gesellschaft schweizerischen Rechts mit Sitz in Neu-châtel, Faubourg de l'Hôpital 3, c/o Caisse de pensions Swatch Group, vertreten durch Herrn Bertrand Abbet, wohnhaft in Itzig, gemäß einer Vollmacht vom 15. Dezember 2011, welche dieser Urkunde beigegeben bleibt, und erklärt vor dem unterzeichnenden Notar, einundsechzig (61) neue Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,- EUR), zu zeichnen und als Gegenleistung die Summe von vierundsiebzigttausendsiebenhundertfünfundzwanzig Euro (74.725,- EUR) zu zahlen.

Der unterzeichnende Notar bestätigt ausdrücklich, dass der Gesamtbetrag von dreihundertdreisiebzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (373.625,- EUR) zur freien Verfügung der Gesellschaft steht.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, Artikel 5 der Satzung betreffend das Aktienkapital abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5.** Das Aktienkapital beträgt eine Million fünfhundertachtundneunzigtausendsechshundertfünfundzwanzig Euro (1.598.625,- EUR) und ist in eintausenddreihundertfünf (1.305) Namensaktien mit einem Nominalwert von je eintausendzweihundertfünfundzwanzig Euro (1.225,- EUR) eingeteilt."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aus Anlass des Gegenwärtigen entstehen, werden auf ungefähr EUR 2.000,- geschätzt.

WORUEBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros mit dem unterzeichnenden Notar die gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: B. ABBET, B. HENIG, P. REUTER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2012. Relation: LAC/2012/756. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur p.d. (signé): C. FRISING.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG zecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. erteilt.

Luxemburg, den 8. Februar 2012.

Référence de publication: 2012020714/77.

(120025954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2012.

World Exchange Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.832.

L'étude d'avocats Weidema van Tol-Luxembourg (agent domiciliataire) informe de la dénonciation du siège de la société World Exchange Group S.à r.l. avec effet au 3 février 2012 et de la résiliation de la convention de domiciliation avec la société World Exchange Group S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.832, ceci avec effet au 3 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019741/13.

(120024242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Waffles Holdings S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 35.220,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.397.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012019742/10.

(120024759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Wholetruve Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 165.723.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012019743/10.

(120024172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

2PM Property Project Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019748/10.

(120023948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Blue Ship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.509.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019868/11.

(120024958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Luxembourg Invest Properties S. A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 165.652.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of January.

Before Maître ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Archer Consulting Corp., a company incorporated as a Business Company under the laws of the British Virgin Islands, with registered office c/o Trident Trust Company (B.V.I.) Limited, at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 322817;

in its capacity as Sole Shareholder of "Luxembourg Invest Properties S.A.", a société anonyme, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 165652, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg on the 20th day of December 2011, in process of publication in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company"), hereby takes the following written resolution in accordance with the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Mrs Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The 1,000 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Amendment of Article 4 of the Articles of Association of the Company in order to amend the object of the Company.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder exercising the powers devolved to the general meeting of partners decides to amend Article four of the Articles of Association in order to amend the object of the Company, to read as follows:

“ Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin, as well as other property, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad. The Company may further invest in, disinvest from and manage, directly or indirectly, any real estate properties of any kind.

4.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.4 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.’

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, have been estimated at about one thousand Euro

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille douze, le seize janvier.

Par-devant Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Archer Consulting Corp., une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à c/o Trident Trust Company (BVI) Limited, à Trident Chambers, P. O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et inscrite sous le numéro 322817 auprès du Registre de commerce des Iles Vierges Britanniques;

en qualité d'Actionnaire unique de la Société Anonyme "Luxembourg Invest Properties S.A.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 165652 constituée suivant acte de Maître ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg du 20 décembre 2011, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (la «Société»), adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Actionnaire unique est représenté par Mme Flora Gibert, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu des procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Les 1.000 actions ordinaires, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Actionnaire unique a été préalablement informé.

L'Actionnaire unique représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Modification de l'article 4 des Statuts de la Société afin de procéder au changement de l'objet social de la Société. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Actionnaire unique exerçant les pouvoirs transmis à l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article quatre des statuts afin de modifier l'objet de la Société pour lui donner la teneur suivante:

“ Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que de la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit (dans), le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que d'autre propriété, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales a Luxembourg ou a l'étranger. La Société peut investir dans, vendre et/ou gérer, directement ou indirectement, de l'immobilier de toute sorte.

4.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance ou à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.3 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge approprié (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.4 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 janvier 2012. Relation: LAC/2012/3241. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 24 janvier 2012.

Référence de publication: 2012019540/124.

(120024744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Marguerite Toul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 166.240.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of January,

Before Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 162.622 (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr. Benoit MASSART, private employee, with professional address in 37, rue du Saint*Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal on 13 January 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Toul S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with a corporate capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 166.240 (the "Company"), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette on 16 December 2011, in process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- the articles of association of the Company (the "Articles") have never been amended.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to INCREASE the corporate capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) by creation and issue of twelve thousand five hundred (12,500) new ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Ordinary Shares"), to be fully subscribed and fully paid up subject to the payment of an aggregate share premium of two hundred and thirty-five thousand Euro (EUR 235,000.-) (the "Share Premium").

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to SUBSCRIBE the New Ordinary Shares and to have them and the Share Premium fully paid up by contribution in cash for an aggregate amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) split between the nominal value of the New Ordinary Shares for twelve thousand five hundred Euro

(EUR 12,500.-) and the Share Premium which shall be allocated to a reserve available for distribution within the limits set forth by the Articles.

The amount of two hundred and forty-seven thousand five hundred Euro (EUR 247,500.-) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by remittance of a bank certificate.

As a result of the following capital increase, the Sole Shareholder now holds twenty-five thousand (25,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each in the Company's corporate capital.

Third resolution

As a consequence of the previous resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to AMEND the first paragraph of Article 5 of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares (hereafter referred to as the “Ordinary Shares”) in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the shares are together referred to as the “Shareholders”.”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf janvier,

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.622 (l' «Associé Unique»), dûment représentée par M. Benoit MASSART, employé privé, résidant professionnellement au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 13 janvier 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Toul S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.240 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 2011, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont jamais été modifiés.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'AUGMENTER le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) à vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), intégralement souscrites et entièrement libérées moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de deux cent trente - cinq mille Euro (235.000 EUR) (la «Prime d'Emission»).

Seconde résolution

L'Associé Unique DECIDE de SOUSCRIRE les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et de libérer intégralement celles-ci ainsi que la Prime d'Emission au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de deux cent quarante-sept mille cinq cents Euro (247.500 EUR) réparti entre la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR) et la Prime d'Emission qui sera affectée à une réserve disponible aux fins de distribution dans les conditions prévues par les Statuts.

Le montant de deux cent quarante-sept mille cinq cents Euro (247.500 EUR) se trouve désormais à disposition de la Société. Preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

En conséquence de cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient désormais vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) dans le capital de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique DECIDE de MODIFIER le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires (ci-après les «Parts Sociales Ordinaires») sous forme nominative d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés.»»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (€ 2.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Massart, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 janvier 2012. Relation: EAC/2012/1049. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012019568/127.

(120024138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Donker-Wellens Beteiligungsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 92.778.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société le 18 janvier 2012

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 30 juin 2012

1. Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

2. Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

3. Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg: administrateur de la Société;

4. La société Mayfair Trust S.à r.l. ayant son siège social au 1, rue des Glacis L-1638 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112769; commissaire aux comptes de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012019928/19.

(120025235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Wolf-Moritz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4246 Esch-sur-Alzette, 29, rue de Moedling.
R.C.S. Luxembourg B 101.080.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09 février 2012 à Luxembourg

L'assemblée générale décide de transférer le siège social comme suit:

de L-4260 Esch/Alzette, rue du Nord, 19
à L-4246 Esch/Alzette, rue de Moedling, 29

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012019745/14.

(120024737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 22 juillet 2011

1. Le nombre des gérants de classe A a été diminué de 3 (trois) à 2 (deux).
2. M. Reginald Donal DAVIS a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Pour extrait sincère et conforme
Zynga Luxembourg S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012019746/14.

(120024490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Zyxwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 128.958.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 7 février 2012

L'Assemblée décide de révoquer l'actuel Commissaire aux Comptes, à savoir Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, ayant son siège social au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg avec effet immédiat.

L'Assemblée décide de pourvoir à son remplacement en appelant avec effet immédiat Uncos S.à r.l, ayant son siège social au 91, rue Cents L-1319 Luxembourg, à la fonction de Commissaire aux Comptes pour période expirant à l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2012019747/18.

(120024473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Assistance Technique Contrôles Chaudronnerie Tuyauterie Industrielle, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 158.245.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le mardi 7 février 2012.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2012019772/13.

(120024254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

2PM Property Project Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019749/10.

(120023949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

352 Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 74.803.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2012.

Référence de publication: 2012019752/10.

(120024655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Bank Capital Opportunity Feeder Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.267.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société le 03.01.2012

Le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012019785/14.

(120024252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Finimmo Property 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.870.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 février 2012

1. La démission de Monsieur Benoît de FROIDMONT avec effet au 10 février 2012.

2. L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

- Monsieur Laurent WEIS (titulaire d'une maîtrise en science économique), demeurant professionnellement au 18 rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg, avec effet au 10 février 2012.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012019972/15.

(120025202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Bioform International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.984.

—
Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue en date du 10 mai 2011 les Associés ont pris les décisions suivantes:

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suivant à compter de 10 mai 2011 jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:

EQ Audit S.à r.l. ayant son siège social au 2, Rue J. Hackin, L-1746 Luxembourg, et immatriculée sous le numéro B 124728 auprès du R.C.S. Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bioform International S.A.
Manacor(Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2012019789/18.

(120024562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Centre Luxembourgeois de l'ITT - Luxembourgish Centre op the ITI, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 28, rue Münster.

R.C.S. Luxembourg F 832.

—
DISSOLUTION

Lesquels comparants décident par la présente la dissolution de l'association sans but lucratif dénommée „Centre Luxembourgeois de l'ITT - Luxembourgish Centre of the ITT' avec siège au Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster, 28, rue Munster; L - 2160 Luxembourg, d'après l'art. 10, al. 4 des statuts. En vertu de l'art. 14, les biens seront affectés à la Fédération luxembourgeoise des théâtres professionnels en vue de la gestion de projets en rapport avec l'Institut international du théâtre.

Fait à Luxembourg, au Théâtre national du Luxembourg, 194, route de Longwy, le 11 février 2009.

Référence de publication: 2012019790/14.

(120024736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Euro Vat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.746.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'associé unique en date du 24 janvier 2012:

Les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveau gérants de catégorie B de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur Gideon Markuszower, né le 27 octobre 1977 à Tel Aviv, Israël, avec adresse professionnelle à Van Heuven Goedhartlaan 935-B, 1181 LD, Amstelveen, les Pays-Bas;

- Monsieur Frederic Girasole, né le 27 novembre 1972 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 106, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand- Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012019938/19.

(120024794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Fregimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.
R.C.S. Luxembourg B 135.120.

—
EXTRAIT

La société constate la démission, avec effet au 31 décembre 2011, de Monsieur Julien TERIO, demeurant au 167, rue de Metz, F-57525 Talange (France), de son mandat d'Administrateur de FREGIMMO S.A.

La société constate également la démission, avec effet au 08 décembre 2011, de Monsieur Luca VALENTINI, demeurant professionnellement au 2, place de France, L-1538 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur et Administrateur-délégué de FREGIMMO S.A.

Luxembourg, le 09 février 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012019795/16.

(120024608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Honeywell, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 10.063.

—
EXTRAIT

Il convient de rayer M. Nicolas Kieffer en tant que représentant permanent de la succursale luxembourgeoise de Honeywell S.A. et MM. R. Jacobs et J. de Hertogh en tant que personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 8 février 2012.

Référence de publication: 2012019797/12.

(120024391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

Trèves Offices SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 7, rue du Fort Elisabeth.
R.C.S. Luxembourg B 140.084.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a eu lieu le 28 octobre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire que:

- Monsieur Denis ALBERTYN a donné sa démission de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 31 octobre 2011.
- Monsieur Frédéric Van Marcke de Lummen, domicilié: 54, Avenue Victor-Emmanuel III à B-1180 BRUXELLES, est nommé aux fonctions d'Administrateur pour une durée de 3 ans, expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de juin 2014.

Luxembourg, jeudi 2 février 2012.

Pour Trèves Offices SA

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012019804/16.

(120024638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2012.

**Access Media Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Setanta Sport Group S.à r.l.).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.094.

—
Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012019822/10.

(120025272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.
